

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2023

**L'an deux mille vingt-trois le 08 septembre** le Conseil Municipal de la Commune de BEAUREGARD L'EVEQUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Patricia BUSSIERE, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 17  
Date de convocation du Conseil municipal : 30 août 2023

**PRESENTS** : Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIERE Patricia, CHAPEL Virginie, LAMOUREUX Valérie, MUSY Gaëlle, POYET Valérie, VASSON Emmanuelle. M. BISSON Bruno, JAKUBOWSKI David, ROCHE Christophe, ROCHER Cyril, TERRIAC Michaël, VIALLE Cyril.

**ABSENTS** : Mme. FAFOURNOUX Patricia M. BRUN Charly, GUERET Laurent, VIALATTE Cédric excusés.

### Ordre du jour

#### Commission 1 : Finances Aménagement de l'espace et travaux :

- Subventions exceptionnelles : APE et FNACA et participation au RASED.
- Point sur les réalisations budgétaires et Décisions modificatives.
- • COCON63 groupement de commande pour le remplacement des chaudières fuel et gaz.
- TRAVAUX o Agrandissement du restaurant scolaire.
- Eclairage public mise en conformité des systèmes de commande suite aux travaux d'optimisation.
- Travaux du logement de la poste, o Aménagement de la salle des fêtes (travaux 2024).

#### Commission 2 : Communication vie associative festivités :

- Bilan fête du village 2023
- 30 ans de l'Ehpad Gautier, 16 septembre
- Repas « commune » 22 septembre
- Salle des Fêtes planning 2024, 29 septembre
- Miam-Miam des livres (inauguration) 6 et octobre
- Retraite Éric GAILLOT, date à définir.

#### Commission 3 : Education, sport, jeunesse, culture ,

- Information sur la nouvelle Bibliothécaire.
- Election du Conseil Municipal des jeunes. date à définir.
- Journée de nettoyage du village, CMJ.

#### Questions Diverses.

- Modification du mode de règlement de la garderie scolaire,
- • Décision quant au déclassement d'une partie du domaine public Rue sous le Château.

## **DELIBERATIONS**

### **Amicale des Parents d'Elèves - Subvention exceptionnelle :**

Madame la Maire expose la demande de l'Amicale des parents d'élèves concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour sa participation à la cérémonie organisée pour le départ des élèves quittant le CM2 pour le collège.

Madame la Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 720 € à l'Amicale des parents d'élèves de Beauregard l'Evêque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à la majorité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 720 € à l'Amicale des parents d'élèves de Beauregard l'Evêque.

### **FNACA Beauregard l'Evêque - Subvention exceptionnelle :**

Madame la Maire expose la demande de la FNACA qui désire de faire réaliser une plaque commémorative sur la guerre d'Algérie qui sera apposée sur le monument aux Morts de la commune et sollicite une subvention à cette fin.

Madame la Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la FNACA de Beauregard l'Evêque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à la majorité, la pose d'une plaque commémorative sur la guerre d'Algérie et accorde le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au comité local de la FNACA.

### **Participation financière au repas « de la commune » organisé le 22 septembre 2023 :**

Madame la Maire indique que les Conseillers Municipaux, les employés communaux, les membres du CCAS et les instituteurs sont invités au repas de la commune le 22 septembre 2023.

Elle propose que soit fixé à 10 € la participation des conjoints participant au repas.

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité cette proposition.

### **Adhésion a un groupement de commandes pour les études portant sur le changement des chaudières fioul et propane approbation de l'acte constitutif du groupement de commandescocon63-3**

#### **Le conseil municipal**

Vu le Code la construction et de l'habitation

Vu le Code de l'énergie

Vu le décret n°2022-8 du 5 janvier 2022 relatif au résultat minimal de performance environnementale concernant l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dans un bâtiment

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 relatifs aux groupements de commandes,

### Mise en conformité des commandes suite a l'optimisation des systèmes de gestion :

Madame la Maire présente le devis estimatif établi pour la Mise en conformité des commandes suite a l'optimisation des systèmes de gestion :

Le montant total des travaux s'élève à 2 200.00 € HT, la participation de Territoire Energie du Puy de Dôme s'élève à 60 %.

La participation prévisionnelle de la commune s'élève à 880.00 €

Après délibération les membres du conseil municipal, approuve le projet présenté et l'inscription de son financement au Budget primitif 2023 et autorisent madame la Maire à signer la convention à intervenir

### Divers :

#### Demande de déclassement d'une partie du domaine public, rue sous le Château /

Un riverain souhaitait acquérir une partie du domaine public au droit de sa propriété, initialement le Conseil Municipal avait accepté, lors de sa réunion du 9 septembre 2022, de faire réaliser une enquête publique.

A l'issue de celle-ci et au vu du rapport de Monsieur le Commissaire Enquêteur, qui à rendu un avis défavorable, sauf à réduire la surface initialement envisagée (8m<sup>2</sup>) ce qui diminuait l'intérêt du projet.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

#### Bilan financier de la fête du village du 24 juin 2023 :

FETE DU 24 JUIN 2023			
DEPENSES		RECETTES	
R7	72,00 €		
VIVAL	976,01 €	Règie	5 324,00 €
PROMOCASH	216,81 €		
LOCA REVE	4 400,00 €		
PRULIERE	312,25 €		
SUPER U	1 081,79 €		
DISCO-MOBILE	900,00 €		
TOTAL	7 958,86 €		5 324,00 €
déficit	2 634,86 €	Inscrits	374

#### Miam Miam des Livres :

La manifestation sera inaugurée le vendredi 6 octobre à la Salle des Fêtes.

#### Retraite de M. Eric GAILLOT :

Une cérémonie sera organisée le vendredi 17 novembre à 19 h à la salle des expositions de la médiathèque. Madame la maire, propose d'établir des bons d'achats pour un montant total de 250.00 €, les Conseillers approuvent cette proposition à l'unanimité.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** l'opération collective COCON63-3 initiée par le Département avec l'appui technique de l'Aduhme ayant pour vocation de substituer les chaudières fioul/propane des bâtiments des collectivités publiques du Puy-de-Dôme par des solutions de production de chaleur renouvelable, afin faire face aux obligations réglementaires de réduction des émissions de CO2 et de faire face à l'envolée des prix de l'énergie.

**Considérant** que la commune de Beauregard l'Evêque, a répondu au recensement des chaudières fioul et propane de ses bâtiments et a manifesté son intérêt à participer à cette opération collective, et qu'il est dans l'intérêt de la commune de Beauregard l'Evêque d'adhérer au groupement de commandes pour les études portant sur le changement des chaudières fioul et propane – Opération COCON63 - 3,

### **DECIDE**

**1°) d'approuver** l'acte constitutif du groupement de commandes, ci-joint en annexe 01, pour la réalisation des études portant sur le changement des chaudières fioul et propane, au sein duquel le Département du Puy-de-Dôme, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, exercera le rôle de coordonnateur, et sera en charge de passer, signer et exécuter, en notre nom et pour notre compte, l'ensemble des documents et des marchés et/ou accords-cadres, y compris les marchés subséquents, nécessaires à la réalisation de l'objet du présent groupement de commandes,

**2°) d'autoriser** également le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité, à encaisser l'ensemble des subventions relatives à ces études pour notre compte (lesquelles seront déduites de notre part du montant des marchés relatifs à ces études),

**3°) d'approuver** l'adhésion audit groupement pour la réalisation des études portant sur le changement des chaudières fioul et propane pour l'ensemble des équipements (chaudières fioul et /ou propane) identifiés à l'annexe 02, pour lesquels le changement est envisagé,

**4°) d'autoriser** Mme BUSSIERE Patricia, en sa qualité de Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,

**5 ) Prendre note** qu'à l'issue de la tranche ferme (étude multi énergie) et au vu des résultats communiqués, une délibération sera nécessaire afin de notifier la volonté de la commune de Beauregard l'Evêque d'approfondir vers des études de faisabilité (Tranche optionnelle), d'identifier les équipements concernés et d'inscrire les crédits budgétaires correspondants.

### **Budget Communal Décision modificative n°2**

Le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	-2 000,00		
6615 (66) : Intérêts des comptes courants&d	2 000,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

### Garderie scolaire :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les modalités du règlement financier des prestations de garderie scolaire seront les mêmes que pour le restaurant scolaire.

Le « portefeuille » alimenté préalablement par les parents servira à régler indifféremment les prestations de garderie ou de restauration scolaire.

Les parents sont encouragés à préinscrire les enfants à la garderie, mais cette préinscription n'est pas obligatoire.

<b>DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 septembre 2023</b>		
DE352023	Subvention exceptionnelle APE	Approuvée à l'unanimité
DE362023	Subvention eceptionnelle FNACA	Approuvée à l'unanimité
DE372023	participation financière au repas de la commune	Approuvée à l'unanimité
DE382023	adhésion au groupement de commande cocon 63	Approuvée à l'unanimité
<del>DE392023</del>	<del>décision modificative n°2 2023 bp communal</del>	<del>Approuvée à l'unanimité</del>
DE402023	décision modificative n°2 2023 bp communal	Approuvée à l'unanimité
DE412023	Mise en conformité des commandes d'éclairage public	Approuvée à l'unanimité

### Signatures :

Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIÈRE Patricia, CHAPEL Virginie, LAMOUREUX Valérie, MUSY Gaëlle, POYET Valérie, VASSON Emmanuelle. M. BISSON Bruno, JAKUBOWSKI David, ROCHE Christophe, ROCHER Cyril, TERRIAC Michaël, VIALLE Cyril.



